

Janv. 1777.
p. 3.

le jugement sur notre mérite littéraire. " Les rédacteurs sont très-éloignés d'attribuer à leurs talens l'indulgence de leurs lecteurs (a).

---- L'éditeur ne paroît pas doué des talens

Ibid. p. 407. nécessaires, nous les souhaitons à l'auteur. On ne peut donc qu'exhorter Mr. Flexier de Reval d'entreprendre ce travail (b).

cipal mérite. ---- Aucun ouvrage humain n'est parfait, mais si l'Esprit des Journaux ne l'a pas été jusqu'ici, c'est la faute des circonstances plutôt que celle des auteurs. ---- Quand ils ont pu dire des choses intéressantes, ils n'ont pas négligé de le faire. ---- Ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas des correspondances sûres & étendues. ---- Des engagemens mieux remplis seroient une chose satisfaisante pour eux-mêmes &c. &c. &c. Ils osent dire tout cela, quelque incroyable qu'il soit... Tant de merveilles comprises dans l'espace de 65 lignes, doivent nécessairement faire regarder cet avertissement comme une préface encyclopédique, ou si l'on veut, comme une encyclopédie de préfaces.

(a) L'indulgence ne suppose pas les talens, elle suppose au contraire un défaut de talens. Comment donc les rédacteurs auroient-ils pu attribuer à leurs talens l'indulgence des lecteurs? Il est bien clair qu'ils n'ont pas dû s'en aviser. ---- Cette protestation étoit d'ailleurs inutile à tous égards, puisque tout le monde fait que ces Messieurs recueillent avec tant de désintéressement l'esprit des autres qu'ils n'en gardent rien pour eux.

(b) Il falloit voir ce que ce souhait opéreroit avant que de m'exhorter à entreprendre ce travail. C'est comme si je disois : " Je vous sou-, haite vingt mille écus pour bâtir une maison ; je vous exhorte donc à la bâtir, ,.... En vérité, il y a des gens qui font imprimer des choses bien étranges!